



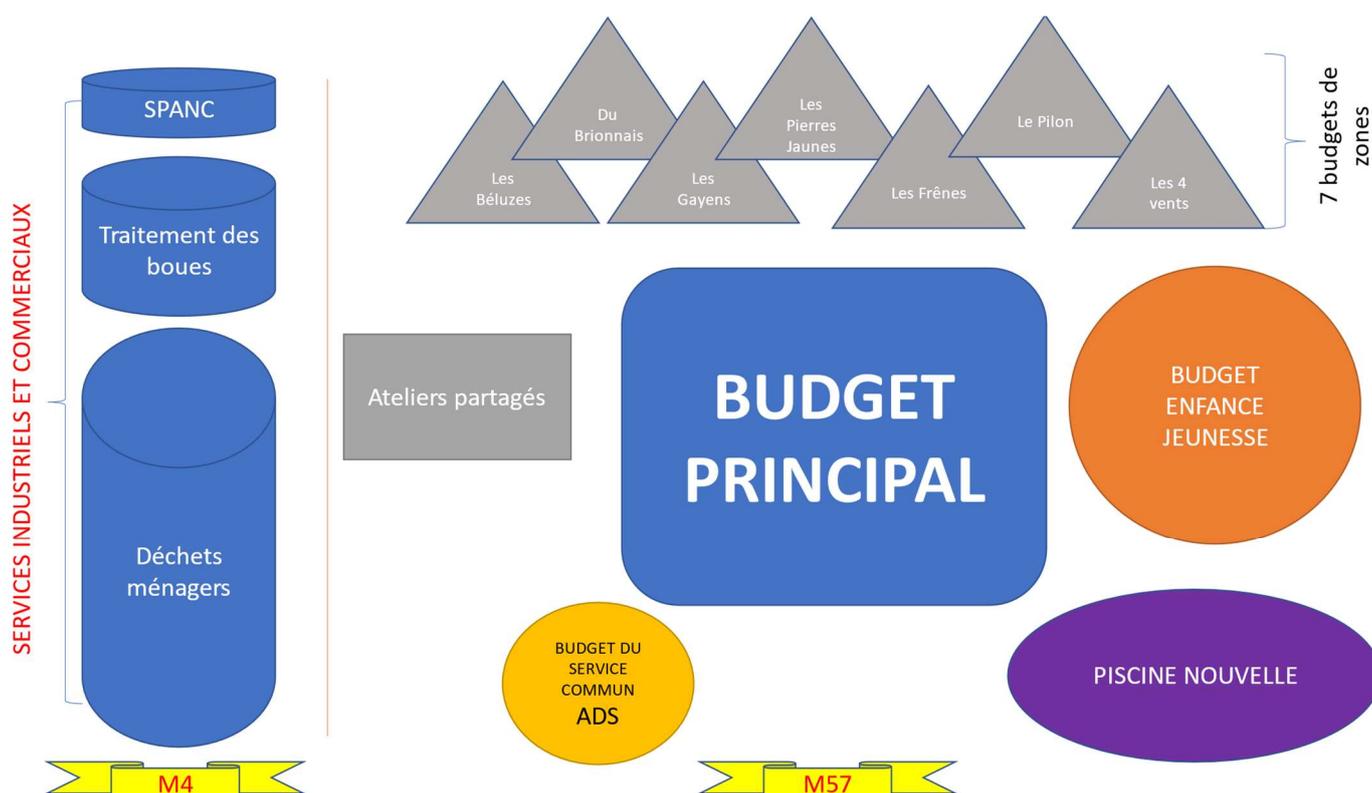
Structure des budgets communautaires

La majeure partie des activités de Charlieu Belmont Communauté est retracée comptablement sur son budget principal, une ventilation par fonction permet la tenue d'une comptabilité analytique par activité (ex : médiathèque, tourisme, santé, économie, projet alimentaire territorial...);

7 budgets annexes de zone sont également exécutés annuellement depuis 2018 : un par zone à Pouilly sous Charlieu, Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Briennon, Belmont de la Loire, St Denis de Cabanne et Cuinzier.

Par choix la collectivité a créé 4 budgets annexes administratifs : pour le secteur petite enfance l'enfance et la jeunesse, pour l'aménagement et la gestion de la piscine nouvelle, pour la réalisation et la commercialisation d'ateliers partagés et pour la gestion du service commune de l'instruction des droits du sol (pour le compte des communes adhérentes).

Par ailleurs la collectivité gérant des services publics dits industriels et commerciaux, elle est tenue d'établir pour chacun un budget distinct indépendant en termes de trésorerie des autres budgets, soumis à la norme comptable M4.



Les principales Ressources et Dépenses du budget principal

Ce budget susceptible alimenter aussi les autres budgets dits administratifs tient ses ressources de fonctionnement principalement de la fiscalité locale (68%), des dotations de l'Etat (12%), et de divers soutiens de l'Etat (notamment pour l'atelier chantier insertion), de l'Agence de l'eau et du Département pour les actions sur les milieux aquatiques (10%).

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont répartis ainsi :

- les charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien, assurances, charges locatives, transports, communication...) 9%
- les charges de personnel 15%
- les charges liées à la dette (intérêts) 2%
- les reversements de fiscalité aux communes au titre des attributions de compensation 25% et le reversement de fiscalité à l'Etat au titre du FNGIR 9%
- les participations financières versées aux syndicats (gestionnaires de contrats de rivières, du schéma de cohérence territoriale) et à l'office de tourisme 6%
- pour financer les budgets annexes administratifs 21%

Pour ce qui est investissements prévus en 2024, le principal est le projet des extensions de la voie verte vers Vougy et vers St Denis de Cabanne (3 284 400 €) mais on peut aussi souligner l'engagement de travaux sur le centre administratif, la réalisation de diverses actions en faveur de la mobilité (aire et places de covoiturage...).

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 591 160.66	5 591 160.66
Section de fonctionnement	10 900 571.66	10 900 571.66

Les principales Ressources et Dépenses des budgets annexes administratifs

- Les 7 budgets de zone ont été alimentés à l'origine par une avance du budget principal. Désormais chacun des budgets intègre les acquisitions, travaux ou frais d'études ainsi que les ventes de terrains réalisées. Ces budgets sont assujettis à la TVA.

Depuis fin 2023, 2 zones font l'objet d'un projet d'extension à Cuinzier et à Pouilly sous Charlieu, la collectivité ayant la maîtrise foncière nécessaire.

- Le budget « ateliers partagés » : il ne retrace depuis quelques années qu'une seule opération, celle de l'atelier partagé de Belmont de la Loire situé sur la zone des 4 vents initialement composés de 3 modules mis en location. Pour 2024, un seul atelier reste disponible à la location ou à la vente. L'emprunt réalisé au démarrage du projet sera intégralement remboursé en 2024. Ce budget est assujetti à la TVA ;

BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	534 417.13	534 417.13
Section de fonctionnement	47 700.00	47 700.00

- le budget enfance jeunesse regroupe les comptes des activités liées au Relais Petite Enfance, à la ludothèque intercommunale, aux crèches et petites crèches, aux accueils de loisirs, aux actions en faveur de la parentalité et des jeunes. Certaines de ces activités sont gérées directement par la collectivité d'autres par des structures associatives (la collectivité leur apportant une subvention de fonctionnement).

Globalement la collectivité autofinance 60 % du budget, la Caisse d'Allocations Familiales 20 % les familles pour l'accueil de loisirs du secteur de Belmont et de la ludothèque 6.7% ;

Les principales dépenses sont pour 40 % les charges de personnel et 34 % le financement des structures associatives partenaires.

Ce budget consacre une part d'investissement pour les travaux sur bâtiments communautaires et les acquisitions de mobilier nécessaires aux activités de la petite enfance et de la jeunesse.

BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	92 480.00	92 480.00
Section de fonctionnement	1 225 138.40	1 225 138.40

- Le budget commun appelé ADS, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, est financé à 15% pour le budget principal et 85 % pour les 23 communes membres ont fonction du nombre et du type d'actes à instruire pour leur compte. Les charges sont presque exclusivement consacrées à la rémunération des personnels instructeurs 83 % les autres dépenses concernent les frais de maintenance et d'hébergement du logiciel dédié et aux amortissements des investissements passés.

BUDGET PRIMITIF ADS 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	16 977.50	16 977.50
Section de fonctionnement	100 440.00	100 440.00

- le budget piscine nouvelle ouvert spécifiquement pour retracer l'ensemble des dépenses et des recettes du projet d'implantation d'une piscine intercommunale à Charlieu, est en pour l'instant alimenté par le budget principal en section de fonctionnement (1 500 000 € pour 2024). Pour cette année 2024 la section d'investissement est particulièrement chargée puisque plus de 11 800 000 € seront consacrés aux travaux. En recettes outre l'autofinancement constitué, sont prévues 1 786 468 € d'acompte de subvention, 1 700 000 € de fonds de compensation de TAV et 2 700 000 € par un prêt court terme.

BUDGET PRIMITIF PISCINE NOUVELLE 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	11 806 671.05	11 806 671.05
Section de fonctionnement	1 500 000.00	1 500 000.00

Les Ressources et Dépenses des budgets annexes industriels et commerciaux

Conformément à l'article L2224-1 les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes ou communautés de communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses et ce, sans apport du budget principal.

- le budget annexe assainissement non collectif : pour faire face à l'obligation de contrôler les assainissements autonomes le SPANC a été créé. La réglementation distingue plusieurs types de contrôle : si l'installation a déjà fait l'objet d'un contrôle (diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien), le contrôle à réaliser est un contrôle périodique, si l'installation est neuve il s'agira d'un contrôle de conception et d'exécution et en cas de vente il peut être nécessaire de réaliser un contrôle pour mutation ;

Les recettes de fonctionnement sont presque exclusivement constituées par les redevances des usagers contrôlés (93% hors excédent reporté), quant aux dépenses le principal poste est celui des charges de personnel (78%). La section d'investissement est alimentée par les amortissements des immobilisations passées et qui permettent cette année de renouveler un véhicule de service.

BUDGET PRIMITIF SPANC 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	40 491.73	40 491.73
Section de fonctionnement	84 350.54	84 350.54

- le budget annexe traitement des boues. Charlieu Belmont Communauté a décidé de gérer ce service via un prestataire privé pour ce qui concerne les boues issues des stations d'épuration de type boues activées ou filtre à sable. Pour ce faire, un marché public a été signé avec un prestataire privé avec prise d'effet au 1er janvier 2022 pour une période de 3 ans renouvelable 4 fois un an. Ce marché comprend également la gestion du plan d'épandage permettant d'utiliser le produit obtenu comme fertilisant agricole. La gestion des boues issues des autres types de traitement (filtres plantés ou lagunes) s'organise selon des marchés de prestation en fonction des besoins. Ainsi les principales charges de fonctionnement consistent en la rémunération du prestataire de traitement et des travaux de curage et épandage (82 % des charges estimées pour 2024). Quant aux recettes elles proviennent à 97% (hors excédent reporté) des redevances payées par les usagers. Pour la partie investissement, 2 équipements ont financés par le passé une unité de traitement à Charlieu et une à Pouilly sous Charlieu et pour cette dernière la collectivité devrait encaisser les dernières subventions en 2024 et début 2025.

BUDGET PRIMITIF BOUES 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	343 970.87	343 970.87

Section de fonctionnement	582 596.52	582 596.52
----------------------------------	-------------------	-------------------

- le budget annexe déchets ménagers retrace les comptes de cette compétence obligatoire pour la communauté de communes. La collectivité assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés mais a délégué le traitement au S.E.E.D.R. (Syndicats d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) qui regroupe 4 Communautés de communes et une Communauté d'Agglomération, soit 148 741 habitants (population municipale 2020).

La collectivité a mis en place plusieurs outils de réduction des tonnages des ordures ménagères : tri sélectif en Points d'Apport Volontaire (PAV), ouverture de deux déchèteries, collecte des encombrants auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite ne disposant pas de moyen de locomotion, collecte des cartons auprès des artisans/commerçants, vente de composteurs individuels et installation de composteurs collectifs.

Là encore ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes grâce aux redevances payées par les usagers du service. Ainsi les redevances représentent 72% de l'ensemble des recettes (hors excédent reporté), les soutiens de CITEO et autres eco-organismes représentent 14%, quant aux reventes de matériaux elles couvrent 6% des recettes.

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont répartis ainsi :

- les charges à caractère général pour 10 % (énergie, fournitures, entretien, assurances, charges locatives, transports, communication...) et 30 % pour les seules prestations de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et des bennes de déchèteries.
- les charges de personnel 20 %
- les charges liées à la dette (intérêts) inférieures à 1%
- les coûts de traitement (dont TGAP) 30%

Plusieurs programmes sont ouverts en section d'investissement, tout d'abords pour les acquisitions de bacs ordures ménagères, les colonnes de tri, et les bennes mais aussi les programmes pour le renouvellement des matériels et véhicules et un pour les travaux sur les sites de déchèteries.

BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	481 700.28	481 700.28
Section de fonctionnement	3 450 446.92	3 450 446.92